

 SNTRS la cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1>En bref...</h1>
	SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr

Numéro 121 du 4 décembre 2006

CNRS: vaches maigres pour la recherche fondamentale?

Le Conseil d'administration du CNRS a adopté le 30 novembre 2007 son budget 2007, malgré 6 voix contre dont toutes celles des élus des personnels. Ce budget n'est pas un bon budget. La subvention de l'Etat stagne. La hausse affichée de 4,2 % se ramène à 1,5% si on retire les 59,4 Millions réservés à la hausse des cotisations retraite. A cela s'ajoutent deux mesures de gel, mises en œuvre avant même que le budget ne soit définitivement adopté par le Parlement, l'une de 0,15% sur la masse salariale, l'autre de 2,5% sur tous les autres crédits. Compte tenu de 15,6 millions ainsi gelés, la subvention réellement disponible pour l'organisme n'augmente que de 0,83%. Impossible dans ce cadre, d'assurer les hausses salariales 2007 et de compenser l'inflation.

Le SNTRS-CGT dénonce cet appauvrissement du CNRS.

L'emploi : le gouvernement a fait inscrire dans le budget 2007 la création potentielle de 50 postes de chercheurs et 150 postes d'ITA, sans relever en conséquence la masse salariale du CNRS. La campagne de recrutement annoncée au CA du CNRS le 19 octobre faisait l'impasse sur 47 recrutements chercheurs et 125 recrutements ITA. La dénonciation de cet état de fait par le SNTRS-CGT, dénonciation reprise lors du débat parlementaire par l'opposition a constraint le ministre de la recherche à une mesure technique : le CNRS est autorisé à étaler le payement de la dette de 26 millions qu'il doit à l'Unedic. C'est pour cette raison que la direction du CNRS a annoncé la mise au concours de 75 postes d'ITA supplémentaires. Mais aucun nouvel effort n'a été fait pour les chercheurs. Il y aura donc 426 chercheurs recrutés en 2007, dont 23 en accueil temporaire, et 596 ITA. Pour tenir les promesses, il aurait fallu 47 postes de chercheurs et 50 postes d'ITA supplémentaires. La direction du CNRS porte aussi sa part de responsabilité, en favorisant l'embauche de CDD sur budget d'Etat au détriment des postes de titulaires.

Dans ce contexte, le soutien de base aux laboratoires va baisser de 2,4% en moyenne. Hormis les sciences de l'environnement qui vont progresse de +4%, toutes les disciplines stagnent ou baissent, la génétique plus que les autres avec moins 8%. Compte tenu du très grand retard d'équipement des labos, un effort sera fait sur les équipements mi-lourds dont le budget passera de 23 à 37 millions d'euro. Les mesures de gel affectent principalement les actions communes qui baissent de 5,3% en moyenne : avec - 9,8% sur les très grands instruments et -7% pour la formation permanente.

Le SNTRS-CGT a dénoncé l'absence de mesures significatives pour les personnels. Aucune réelle mesure n'est prise pour l'amélioration des carrières. Les promesses d'une classe exceptionnelle pour les chargés de recherche et d'un plan de reclassement pour les ITA sont remises aux calendes grecques.

Le budget affiche également 513 millions de ressources propres dont environ 95 millions provenant des contrats ANR obtenus par les équipes du CNRS. Mais, les contrats ANR n'irriguent pas l'ensemble des disciplines et des laboratoires. Ils ne favorisent ni la prise de risque ni l'émergence de nouvelles thématiques. Ils transforment petit à petit le CNRS en une agence de moyens qui met ses personnels à la disposition de programmes décidés par d'autres. Ils enclenchent une embauche massive de contractuels,

Le conseil a également voté, toujours malgré 6 voix contre, la mise en place de 12 RTRA, Réseaux Thématiques de Recherche Avancée. Ces réseaux, les ex-campus d'excellence vont se partager 200 millions d'euros que l'ANR thésaurise depuis fin 2005 ! Ils vont contribuer à la restructuration territoriale de la recherche publique, favorisant à l'extrême les spécialisations régionales. Ils seront créés sous forme de fondations de coopération scientifique, à statut de droit privé. C'est bien à une privatisation larvée de la recherche publique que l'on assiste : la présence d'industriels, de collectivités territoriales dans les conseils d'administration ne seront pas sans conséquence. Mais les heureux élus commencent déjà à déchanter, car selon des sources bien informées leurs projets seraient exclus du financement des futurs contrats de projets Etat Régions.